



COMMUNE DE BAUDINARD-SUR-VERDON (83630)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNÉE 2023 - n° 2023-16

L'an deux mil vingt-trois, le seize mai,
Le Conseil municipal de la commune de Baudinard-sur-Verdon, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Réunion du	16/05/2023	En exercice	8
Convoqué le	09/05/2023	Présents	7
Affiché le	10/05/2023	Votants	8

Présents. ANGLIONIN Joanel, MARTIN Jérémy, CLAUDE Fabienne, ETIENNE Joachim, THOMANN Gaëlle, HARTMANN Céline, ALLARD Stéphanie

Représentés : LABONDE Gabriel pouvoir a THOMANN,

Absents :

Délibération portant sur une demande de subvention au conseil départemental et agence de l'eau – schéma directeur eau potable

Monsieur le Maire fait connaître qu'il serait opportun d'envisager en 2023 pour la commune de Baudinard, la réalisation d'une étude sur le fonctionnement du service de l'alimentation en eau potable et des travaux de pose d'un compteur de sectorisation supplémentaire afin de limiter les pertes d'eau :

Il précise que le contenu et l'estimation hors taxe de l'opération sont les suivants :

Désignation	Montant HT
AMO pour la réalisation du S.DA.E.P	5 000,00 €
Schéma directeur d'A.E.P	30 000,00 €
Création d'un carnet de vannage pour 70 vannes	2 100,00 €
Modélisation hydraulique du réseau (option)	6 000,00 €
Pose d'un compteurs de sectorisation (option)	12 000,00 €
Total HT	55 100,00 €

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau afin d'obtenir la subvention la plus large.

Il présente les dossiers de demandes correspondants.

Les membres du Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

APPROUVENT le projet pour un montant de : **55 100 € (HT)**

SOLLICITENT l'aide financière du **Conseil Départemental à hauteur de 30% soit 16530 euros et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% soit 27 550 euros.**

AUTORISENT Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches pour la mise en place du financement.

Ainsi fait et délibéré,

Joannel ANGLIONIN, Maire.

